



La Synergie des fonds structurels européens et Horizon 2020

GCTE : 24 juillet 2015

pascal.newton@recherche.gouv.fr



1. Les Principes de la Synergie

2. La Programmation

3. La Mise en œuvre

Horizon 2020 et la politique de cohésion : deux mondes différents

H2020	FESI
Règlement H2020	Règlements FESI
Soutien R&I Excellence	Soutien développement socio-économique régional
Gestion centralisée (Commission) 	Gestion décentralisée (Autorités de gestion régionales) 
AAP compétitif	Critères politique de Cohésion et priorités RIS3
Projets transnationaux (en majorité)	Projets régionaux (sauf CTE)
Pas de distribution géographique prédéfinie	Distribution géographique prédéfinie

Le Guide sur la Synergie des fonds



Guide en 3 parties :

- Principes de base et Concept de la Synergie
- La Synergie par Programme européen
- Scénarios et conseils pratiques à l'intention des concepteurs et porteurs de projets

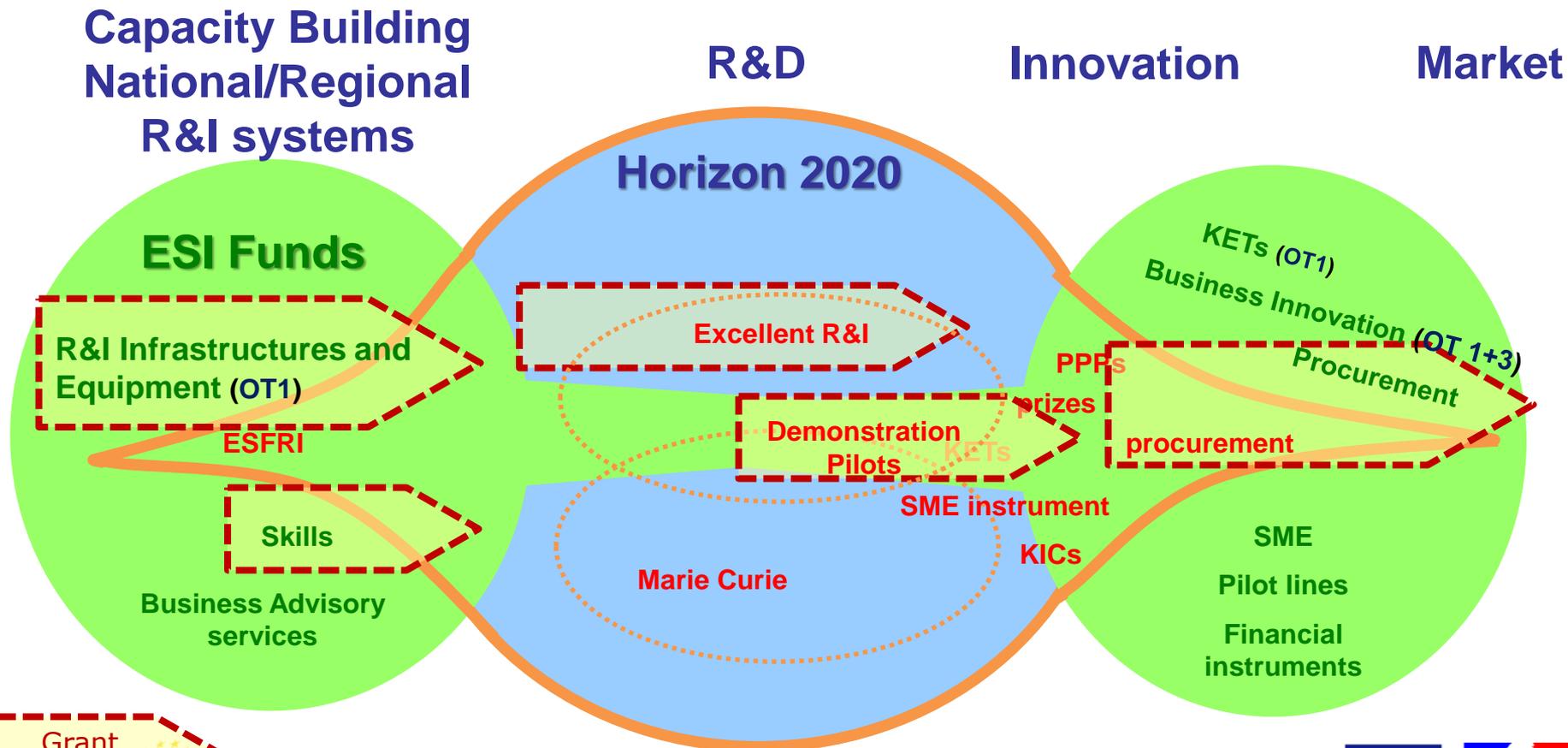
Complémentarité des fonds

Concept de complémentarité : Accentuer les programmes
La SRI-S3 cadre d'investissement R&I pour FESI mais aussi
pour TOUTES les sources de financement



Complémentarité des fonds

Combiner des projets H2020 et les ESIF
... à travers des projets séquencés ou parallèles



Grant agreements

Only for Horizon 2020!
ESIF & Horizon2020 grants may
not cover the same cost item!

Cumulation in same project (Art 37 Horizon 2020 RfP + Art 65(11) CFR)

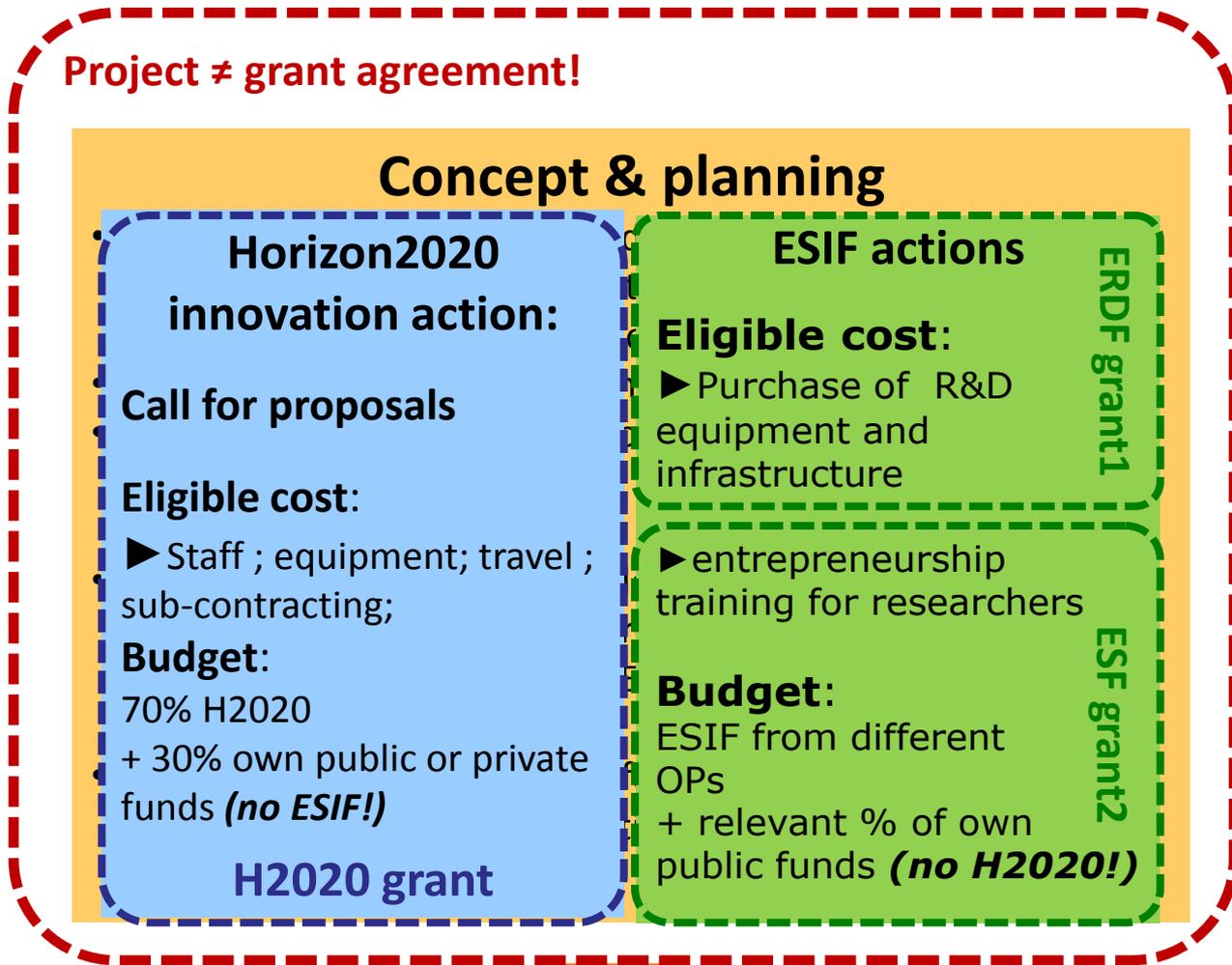
Project

Concept & planning

- Coherent **project concept** and with identified **work packages** (ideally geographically attributable) or **cost / activity categories** attributed clearly to H2020 or an ESIF OP.
- Includes at least partners from **3 countries**
- **Content & purpose** of the project corresponds to the **H2020 call**; the part re ESIF is related to **RIS3 specialisations & OP priorities**
- **Available possible budgets** identified (H2020 work programme: future calls for proposals), eligible costs & co-funding levels for H2020 and ESIF respectively taken into account.
- **Scope for pooling resources** for joint activities / work packages across borders identified.

Only for Horizon 2020!
ESIF & Horizon2020 grants may not cover the same cost item!

Cumulation in same project (Art 37 Horizon 2020 RfP + Art 65(11) CFR)





1. Les Principes de la Synergie

2. La Programmation

3. La Mise en œuvre



Synergie FESI-Horizon 2020

✓ Règlements européens

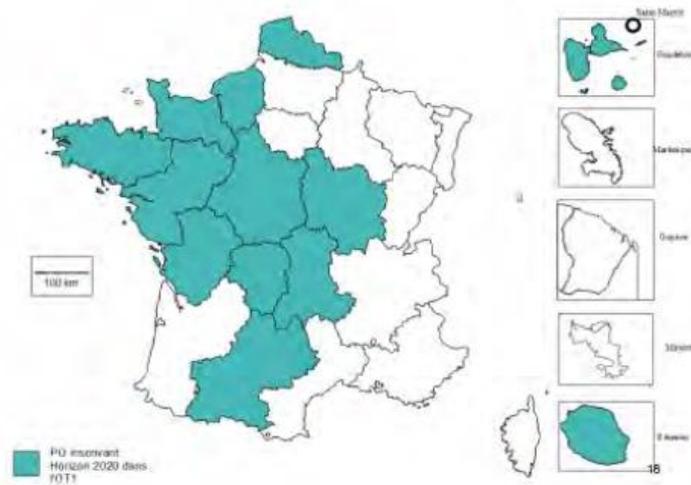
- Considérants du Règlement commun N°1303/2013
- Annexe 1-4 du Règlement commun N°1303/2013
- Considérants (32,33, 39) et art 21 du Règlement H2020 N°1291/2013

✓ Accord de Partenariat

- Section 2.1.2 = l'articulation entre Horizon 2020 et les Fonds européens fléchés sur la S3 est un fort enjeu pour la France
 - Bonne information et articulation des acteurs
 - Mise en cohérence des interventions

Articulation avec les Programmes Opérationnels

- 3 PO ne font pas référence au programme H2020.
- Les POI notent la différence de périmètre.
- 4 PO font une simple référence à une recherche de synergie.
- 30 PO détaillent les types d'actions prévues pour cette synergie : 29 dans la section 8 et 13 dans l'objectif thématique 1.



Horizon 2020 ► Analyse qualitative

Objectifs recherchés par les autorités de gestion

Une meilleure coordination des instruments financiers gérés par la BEI

Une diffusion d'information sur le programme H2020 et une réorientation des porteurs de projets FESI

Une meilleure prise en compte des possibles synergies dans le choix des projets FESI

La compétitivité de la recherche

Par un renforcement des capacités de la recherche publique et privée, notamment des PME

Par un meilleur positionnement des acteurs sur la scène européenne

Par la mise en place d'une veille sur le programme H2020

Actions prévues par les autorités de gestion

Financement complémentaire aux projets H2020

En amont

En aval

En parallèle

Soutien à l'ingénierie de projet

Financement des dépenses de conseil et d'expertise externe sur le montage de projets

Formation et aide au montage de projet



Actions en cours

✓ Rapprochement des acteurs H2020/FESI

- MENESR travaille avec le CGET qui coordonne l'utilisation des fonds européens en lien avec les autorités de gestion, les ministères compétents et les collectivités territoriales
- 2 juillet : Réunion interfonds des correspondants régionaux des programmes européens = présentation de la programmation H2020 (WP biannuels, GTN, RCP...)
- Participation au Groupe de travail CGET de l'OT1
- 2016 : Séminaire d'information-échange sur la Synergie FESI-H2020



Actions en cours

✓ Travail avec le Bureau des Régions françaises à Bruxelles

- Présence de représentant des Régions dans les GTN ?
 - Expérimentation en cours sur :
 - Le GTN Energie
 - Le GTN Santé
 - Le GTN MSCA-ERC
- « Territorialiser » les participants H2020 (eCorda)

✓ Cartographie des thématiques SRI-S3 régionales

✓ Actions à suivre

- Rencontres MENESR-Régions, MENESR-ARF, MENESR-SGAE...

Evaluation H2020 = label d'excellence

✓ Financement FESI pour des Propositions Horizon 2020 bien évaluées mais non financées :

mono-bénéficiaires

- ERC
- Marie Sklodowska-Curie Actions + MSCA Cofund
- Instrument PME

✓ ! Pas de top-up UE pour les ERA-NET Cofund financés par des FESI



1. Les Principes de la Synergie

2. La Programmation

3. La Mise en œuvre

HORIZON 2020

LE PORTAIL FRANÇAIS DU PROGRAMME EUROPÉEN
POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

ESPACE
EUROPÉEN DE LA
RECHERCHE

HORIZON 2020

COMMENT
PARTICIPER ?

POUR VOUS AIDER

AUTRES
PROGRAMMES

PME

RECHERCHER...



Accueil > Autres programmes > Les fonds structurels

> Recherche avancée multicritères

AGENDA

15 SEP

Journée d'information Infrastructures
sur le programme de travail 2016-2017

PARIS

16 SEP

Événement de partenariat "Énergie
dans Horizon 2020"

BRUXELLES

Tous les événements

Fonds structurels européens : questionnaire en ligne

LES FONDS STRUCTURELS



Le M.E.N.E.S.R. met à la disposition des
acteurs de la R.D.I. un questionnaire en
ligne afin d'identifier les difficultés
rencontrées dans l'utilisation des fonds
structurels 2007-2013.

ZOOM SUR

> Répondre au
questionnaire

Actualité

17.12.2014



Le M.E.N.E.S.R. se propose de relayer auprès des acteurs nationaux de la R.D.I., le [questionnaire en ligne](#) sur l'utilisation des fonds structurels sur la période 2007-2013.

Ce questionnaire entend plus précisément :

- identifier les difficultés opérationnelles rencontrées par les bénéficiaires des projets R.D.I. cofinancés par le FEDER, dans la mise en œuvre des actes d'aide d'investissement et de

APPELS EN COURS

> Liste des appels ouverts



Questionnaire en ligne

- ✓ **Une vingtaine de répondants (10 Régions)**
 - 2 universités
 - 1 Ecole
 - 7 organismes (4 sièges + 9 « antennes » régionales)
 - 2 industriels
 - 1 Agence régionale d'innovation
 - 1 société de conseil
 - 1 Syndicat mixte de transport



Réponses

✓ **Pas de difficulté pour :**

- Règles d'aides d'Etat
- Risque d'un double financement européen

✓ **Principales difficultés sur les règles d'éligibilité des dépenses et de gestion des FESI 2007-2013 :**

- Complexité/Lourdeur des règles/délais de paiement importants
- Instabilité des règles selon les PO, les DOMO des AG malgré un cadrage réglementaire national

✓ **Principaux besoins :**

- Alignement/Cohérence des règles de participation, d'éligibilité et de justification des dépenses FESI/H2020
- Formations, appuis méthodologiques, FAQ, mise en réseau

Alignement des modèles de coûts simplifiés

Règlement commun aux 5 FESI N°1303/2013

Article 67(5)b

Les subventions et les aides remboursables peuvent prendre les formes suivantes :

- a) le remboursement de coûts éligibles réellement engagés et payés ainsi que, le cas échéant, des contributions en nature et l'amortissement ;
- b) les barèmes standard de coûts unitaires ;
- c) des montants forfaitaires ne dépassant pas 100 k€ de contribution publique ;
- d) un financement à taux forfaitaire déterminé par l'application d'un pourcentage à une ou plusieurs catégories de coûts définies.

Les montants (...) sont déterminés de l'une des manières suivantes : conformément aux modalités d'application des barèmes correspondants **de coûts unitaires, de montants forfaitaires et de taux forfaitaires applicables aux politiques de l'Union pour le même type d'opération et de bénéficiaire**

Article 68(1)c

Lorsque la mise en œuvre d'une opération donne lieu à des **coûts indirects**, ceux-ci peuvent être calculés au moyen d'un taux forfaitaire appliqué aux coûts directs éligibles sur **la base de méthodes existantes et de taux correspondants applicables dans les politiques de l'Union pour un même type d'opération et de bénéficiaire.**



Actions en cours

✓ Démarche de simplification en cours (FESI) :

- Participation aux travaux CGET « atelier coûts simplifiés »
- Une prestation d'appui méthodologique destinée aux AG volontaires pour élaborer des méthodes de coûts « simplifiés » (barèmes standard de coûts unitaires et montants forfaitaires) - programme Europ'act-
- Séminaire de restitution de cette étude début 2016



Actions en cours

- ✓ **Rapprochement des acteurs H2020/FESI pour rapprocher les règles de mise en oeuvre FESI/H2020**
 - 2 juillet : Réunion interfonds des correspondants régionaux des programmes européens = présentation de la vie d'un projet Horizon 2020 (Montage, évaluation, mise en œuvre...)



Merci de votre attention

Des questions ?

